

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2009

OBJET
<i>de la Délibération</i>

RUE D'ÉNA – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE BD 264 APPARTENANT À MONSIEUR ALLIOUX

Date de convocation du Conseil Municipal

27 janvier 2009

Date d'affichage : 27 janvier 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme JEHANNO
M. BURBAN à M. GIRALDON
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mlle ORINEL à M. LE DORZE

RUE D'ÉNA – CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE BD 264 APPARTENANT À MONSIEUR ALLIOUX

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Par délibération du 12 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la Ville de Pontivy des parcelles cadastrées BD 351, 215 et 264, situées rue d'Éna, pour la réalisation d'un parking.

Bien que portée au cadastre, la parcelle BD 264 n'appartient pas à Réseau Ferré de France mais à Monsieur ALLIOUX.

Par délibération du 28 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées BD 351 et 215 d'une surface respective de 290 m² et de 5058 m² appartenant à réseau Ferré de France.

Après discussion avec Monsieur ALLIOUX, ce dernier accepte de céder gratuitement à la Ville de Pontivy, la parcelle cadastrée BD 264, d'une superficie de 73 m². Cette cession gratuite permet ainsi de régulariser la situation en vue des travaux du futur parking rue d'Éna.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession gratuite au profit de la Ville de PONTIVY de la parcelle cadastrée BD 264, d'une superficie de 73 m², appartenant à Monsieur ALLIOUX, l'ensemble des frais liés à cette cession étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 5 février 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH

